

GUIDE D'ACCUEIL DES TOURNAGES EN PAYS DE LA LOIRE POUR LES PARTICULIERS



**solutions
tournages**
Pays de la Loire

Sommaire

Préambule	3
Pourquoi accueillir un tournage de film ?	4
1 - Les repérages	5
Quels sont les lieux recherchés ?	5
Référencer votre propriété sur la base de décors Film France	6
Que peuvent voir les utilisateurs de la base de données ?	6
2 - Le déroulement d'un tournage et ses implications	7
La durée d'occupation d'un décor	7
L'équipe	7
Le matériel	8
Les besoins annexes	8
Votre interlocuteur sur le tournage	9
3 - Établir une convention de location pour un tournage	10
Le tarif de location d'un lieu de décor	11
Les assurances	12
Cas particuliers : un décor dans une copropriété	12
Confidentialité et réseaux sociaux	13
4 - Glossaire	14
En conclusion	18

Préambule

Ce guide réalisé par le Bureau d'Accueil, tente d'exposer les bons réflexes à avoir lorsqu'une société de production sollicite un propriétaire privé pour un tournage, d'identifier les étapes de fabrication d'un film et la temporalité particulière de ce secteur d'activité, de permettre d'appréhender les multiples familles de métiers qui constituent une équipe de tournage, etc.

Le Bureau d'Accueil des Tournages des Pays de la Loire est missionné par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour accompagner et développer l'action culturelle cinématographique dans la région. Il a pour mission de valoriser le territoire comme « terre de tournages », de faciliter le travail des productions sur la région afin d'accroître l'activité de tournages et ainsi, favoriser toutes les retombées sur le territoire. Il effectue des missions de pré-repérage de décors, il participe à la recherche de techniciens, artistes et figurants lorsqu'il reçoit des sollicitations de sociétés de production. Il offre également un soutien précieux en ce qui concerne les demandes d'autorisations de tournage... etc.

Dans le cadre de ses missions, le Bureau d'Accueil des Tournages des Pays de la Loire adhère au réseau de la Commission Nationale du Film France.

Le Bureau d'Accueil des Tournages est intégré à Solutions&co – agence de développement économique des Pays de la Loire.

Pourquoi accueillir un tournage de film ?

Dans ce guide, nous prenons spécifiquement comme référence les types de tournages des films de fictions (longs métrages, téléfilms et courts métrages) et des films publicitaires. Ces tournages sont composés habituellement d'équipes d'environ 30 à 40 personnes et peuvent se dérouler entre 1 journée et 12 semaines. Les autres types de tournages (les films documentaires, les captations de spectacles, les retransmissions et plateaux TV, les films institutionnels et les reportages) ne sont pas concernés par tous les points abordés dans ce guide, il conviendra de s'adapter au cas par cas.



Accueillir un tournage audiovisuel/cinéma

Accueillir un tournage dans le cadre de la location d'un décor n'est pas une démarche anodine, et nécessite un minimum de préparation et de connaissance.

Ce guide vise à vous préparer, en tant que propriétaire de lieux de tournage potentiels à l'accueil d'équipes en vous expliquant le déroulement d'un tournage, mais également, en clarifiant les modalités et le fonctionnement.



Les repérages

1

Quels sont les lieux recherchés ?

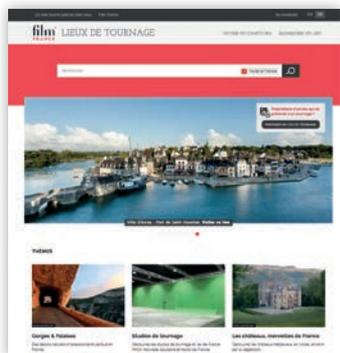
En amont d'un projet de film, des équipes de production (assistant réalisateur, repéreur, régisseur adjoint) recherchent les lieux de tournage, appelés aussi « décors naturels », comme une école, une place ou un parc, une maison... par opposition aux décors construits en studio. Il faut considérer chaque film comme un projet unique. Les demandes sont toujours spécifiques puisqu'elles sont liées à un scénario et aux désirs d'un réalisateur.

En relation avec le Bureau d'Accueil des Tournages, un repéreur et ou régisseur est dédié au projet, le temps des recherches. C'est cette personne qui va faire le lien entre le propriétaire et la production.

Au moment des repérages, il peut arriver que le financement du film ne soit pas encore bouclé. Il est donc possible, qu'au final, le film ne se fasse pas, souvent pour des raisons économiques.

Référencer votre propriété sur la base de décors Film France

La base de données des lieux de tournages de Film France est un outil unique en France, qui permet à un réalisateur et à son équipe de chercher un décor dans l'optique d'un tournage. Cette base de données est utilisée par les Bureaux d'Accueil des Tournages en France, adhérents au réseau FILM FRANCE. C'est un service gratuit.



Si vous souhaitez mettre en ligne sur <https://locations.filmfrance.net/fr> un lieu dont vous êtes propriétaire. Pour cela, vous devez décrire et spécifier le lieu et son environnement, ainsi que les bâtiments éventuels et certaines spécificités architecturales, ou d'autres infos plus pratiques. Vous y adjoignez des photographies des différents espaces du lieu.

Notez bien que ce sont les professionnels qui, en consultant cette base de données, font le premier pas vers la location. Si votre décor intéresse une production, vous serez très vite contacté.

Que peuvent voir les utilisateurs de la base de données ?

Les professionnels à la recherche de décors peuvent interroger la base sur internet en précisant des critères de recherche (type de lieu, d'architecture, ...), et peuvent ensuite consulter les fiches des lieux correspondants **sans avoir accès aux informations des propriétaires**, qu'ils n'obtiennent qu'après vérification par nos soins du sérieux et de la pertinence du projet, et de son adéquation avec le décor sollicité. À partir de ce moment-là seulement, vous pouvez être contacté en tant que propriétaire par les équipes de production du film concerné, et traiter directement avec eux pour organiser un repérage.

Si le décor lui convient, la société de production vous proposera dates, durée de location, modalités et indemnisation. Dans le cas où vous trouvez un terrain d'entente, la location de votre bien sera effective via la signature d'une convention de location (voir p. 10).



Témoignage du propriétaire d'une maison

👍 *"Notre interlocuteur était le régisseur général. Si l'occasion se représentait nous referions l'expérience d'accueillir un tournage, c'était vraiment très intéressant de voir un monde qu'on ne connaissait pas, et l'équipe avait un bon esprit."*



Le déroulement d'un tournage et ses implications

Si une production a retenu votre lieu comme décor potentiel pour son projet de film, vous êtes contacté en tant que propriétaire du décor. Un repère professionnel ou une équipe restreinte (réalisateur, décorateur, ...) se déplacera alors pour vérifier l'adéquation du lieu avec ses besoins artistiques et logistiques. Une fois le décor validé, plusieurs visites des chefs de postes techniques et artistiques seront nécessaires afin d'envisager au mieux le tournage.

La durée d'occupation d'un décor

Le temps moyen d'un long métrage en France est de 20/25 jours. Le tournage au sein de votre décor peut ainsi durer **d'un jour à 2 mois**. La durée moyenne en Pays de la Loire est d'environ 4 jours.

L'équipe

De même, un tournage nécessite le déploiement d'un nombre plus ou moins important de personnes selon le projet. Ainsi, une équipe peut être constituée de **20 à 60 personnes**. Un long métrage de fiction ou un téléfilm déploie généralement plus de moyens humains ou techniques qu'un court métrage ou qu'un film documentaire.

Le matériel

Par ailleurs, un tournage s'accompagne de véhicules pour le transport des équipes et du matériel technique (voitures et camions). La présence de ces véhicules est à prendre en compte dans l'espace du lieu ou à proximité de celui-ci.

Les besoins annexes

Un tournage peut nécessiter d'autres espaces pour les équipes : bureau pour la production, loges pour les comédiens et le maquillage/coiffure/habillage des acteurs, espace « régie », lieu de stockage de matériel, ... Les besoins seront précisés par la production en fonction des locaux disponibles sur le lieu de tournage ou à proximité. L'équipe de tournage aura très probablement **besoin de branchements en électricité sur place**, et éventuellement d'eau. En cas de raccordement sur vos installations, la consommation de ces énergies n'est généralement pas comprise dans le prix de location du décor. Il est recommandé de faire un relevé de compteur avant l'arrivée et au départ des équipes, et de leur facturer au prix du marché.

IMPORTANT : *Tourner une scène nécessite beaucoup de préparation en amont. Ainsi, louer un lieu de décor sous-entend accepter qu'une équipe de décorateur vienne en amont (plusieurs jours de préparation) pour préparer le lieu. Après le tournage, cette même équipe démontera et rangera le matériel déployé, ce qui nécessitera également plusieurs jours. La production s'engage à prendre en charge la remise en l'état le lieu tel qu'il était.*

Si le lieu de décor est également votre résidence, vous pouvez négocier avec la production un relogement durant toute la durée de location du lieu.

Un tournage engendre beaucoup d'activités et d'émulation, il est donc impératif pour les propriétaires de savoir être discrets et respectueux du travail des équipes, de la concentration et de l'intimité des comédiens. Les déplacements et le bruit sur le lieu de tournage sont réduits au strict minimum. Cela s'applique aussi bien à l'équipe qu'au « public » présent sur les lieux (en accord avec la production). Il ne faut pas oublier qu'un tournage est un lieu de travail.

Témoignage du propriétaire d'un château

 "L'équipe était composée d'une trentaine de personnes sur place. Nous n'avons pas eu besoin d'être relogé. Il n'y a eu aucun souci pour la remise en place. C'était une journée exceptionnelle, c'est une belle expérience qui vaut le coup d'être vécue".

Votre interlocuteur sur le tournage

Pour une meilleure communication et afin de faciliter les solutions en cas de problèmes, il est conseillé de demander que soit désigné un membre de l'équipe comme interlocuteur. Il peut s'agir du directeur de production ou du régisseur général.

- Le **directeur de production**, est en charge de toutes les questions financières. C'est lui qui recrute tous les membres de l'équipe (techniciens et comédiens) en collaboration avec le producteur et le réalisateur.
- Le **régisseur général**, est le bras droit du directeur de production. C'est la personne de terrain qui gère toutes les questions de logistique sur un tournage (transport, hébergement, restauration, locations de décors, autorisations de tournages...).

Il peut arriver, plus rarement, que l'interlocuteur choisi soit directement le producteur ou parfois même le réalisateur.

Dans tous les cas, il est toujours préférable de le rencontrer en amont pour mieux comprendre le projet et les détails de la demande. Le Bureau d'Accueil des Tournages peut également renseigner à propos d'un interlocuteur professionnel ou d'un projet de film.

Les recherches de décors pour un film se font à l'échelle locale, régionale ou nationale. Par exemple, le Bureau d'Accueil des Tournages des Pays de la Loire peut avoir à répondre à des demandes de recherches venant de partout, parfois même de l'étranger. Son objectif est de tout faire pour localiser ses recherches sur le territoire régional. La mise en relation avec des décors publics ou privés peut être un facteur déterminant pour séduire et « emporter » un tournage. Il faut avoir conscience que la concurrence est très importante.

Témoignage du propriétaire d'un château

 "L'accueil du tournage n'a pas été complexe pour nous car nous sommes un lieu de réception et donc habitués. La seule contrainte c'est le silence, ça demande une rigueur de vie pour ne pas faire de bruit pendant le tournage. La durée a été d'environ 15 jours, ainsi que 2 jours pour la remise en état, donc au total environ 30 jours avec la préparation".



Établir une convention de location pour un tournage

Les productions ont généralement des conventions types de mise à disposition d'un lieu pour leurs tournages. Film France et le Bureau d'Accueil des Pays de la Loire peuvent également vous fournir des exemples de conventions en fonction du type de décor utilisé.

Ce document est la référence, et constitue la contractualisation de la location de propriété. Il s'établit entre le propriétaire du lieu et un représentant de la société de production. Il précise notamment :

- Le tarif de location
- Les dates et le nombre de jours de location
- Les jours de préparation et de démontage nécessaires
- Les horaires de tournage
- Le nombre de personnes présentes sur les lieux de tournage

En plus de ce document, la société de production doit présenter une attestation d'assurance pour les dommages corporels, matériels et immatériels. Un état des lieux d'entrée et de sortie doit être effectué et le propriétaire doit préciser s'il autorise ou non l'enlèvement du mobilier.

Il est important de lire scrupuleusement la convention de location, et de ne pas hésiter à aborder des points non évoqués ou qui ne vous paraissent pas clairs avec votre interlocuteur. En cas de doute, le bureau d'Accueil des Tournages reste à votre écoute.

Le tarif d'un lieu de décor

Il n'existe pas de grille tarifaire applicable à la location d'un décor.

Le tarif varie en fonction de nombreux critères : type de décor, nombre de jours de location, taille de l'équipe de tournage,...

Le tarif varie également en fonction de la **nature du projet**, en plus de sa durée : long métrage, téléfilm, publicité, clip, documentaire ou court-métrage, ces deux derniers étant généralement les moins bien dotés financièrement.

L'ampleur des équipes est un élément que nous vous recommandons de prendre en compte. En effet, les moyens mis en place pour accueillir une équipe progressent avec la taille de celle-ci.

Pratique généralisée aujourd'hui, les journées de montage et de démontage sont facturées par les gestionnaires de lieux à hauteur de 50% du prix du jour de tournage.

Un tarif court métrage est recommandé. Ce type de production se caractérise par un financement minimal auquel vous pouvez vous adapter car les moyens mobilisés sur site sont généralement peu importants. Un tarif à 10 % du tarif Cinéma long-métrage est d'usage.

Il faut avoir à l'esprit que les équipes de production ont l'habitude de tourner hors studio, et font bien souvent des propositions de tarifs de location aux propriétaires concernés.

La mise à disposition de votre propriété pour un tournage **doit être déclarée à l'administration fiscale** lors de votre déclaration d'impôts. Selon le type de lieu mis à disposition, la catégorie de revenus imposables varie. Le Bureau d'Accueil des Tournages est à votre disposition pour vous renseigner.

Type de mise à disposition pour un tournage	Catégories de revenus imposables
Immeuble nu ou extérieur (jardin, champ, forêt...)	Revenus fonciers
Local meublé dans cadre activité (fréquent/habituel)	Bénéfices industriels/commerciaux
Local meublé (ex : résidence principal ou secondaire...)	Revenus fonciers

Les assurances

Chaque société de production doit souscrire une assurance qui encadre son activité professionnelle, notamment ce qui concerne l'utilisation d'un lieu de tournages ; Il est essentiel d'obtenir l'attestation d'assurance de la société qui a prévu un tournage chez vous (à annexer à la convention).

Cas particuliers : un décor dans une copropriété

Si votre lieu est retenu pour un tournage, vous devrez en informer le syndic de copropriété et en obtenir son autorisation notamment pour l'utilisation des parties communes qui seront immanquablement fréquentées par l'équipe de tournage pour l'installation du matériel et les allers-retours de l'équipe technique et artistiques, des comédiens.



Témoignage du propriétaire d'une maison

👤 "Il faut savoir lâcher prise de sa maison, car elle va être transformée, il faut être prêt au changement et que tout ne soit pas exactement remis à sa place après le tournage".

Confidentialité et réseaux sociaux

Il est très important de préserver toute la **confidentialité** sur un projet de tournage. Il est impératif de travailler dans une relation de **confiance** et de savoir garder le secret professionnel. Il est souvent contre-productif de communiquer trop tôt sur un tournage. L'économie du cinéma et de l'audiovisuel est vulnérable. Un projet de film peut être abandonné pour des raisons économiques ou se tourner ailleurs en France ou à l'étranger. De plus, la divulgation d'informations confidentielles peut faire « fuir » un tournage, particulièrement avec les équipes étrangères. Il est donc recommandé aux propriétaires de ne pas divulguer d'informations.



Tournage - cessez-le-feu - Polari



Glossaire

4

Acteur / Actrice : artiste qui interprète un personnage dans un film.

Figurant / Figurante : ou acteur de complément, se trouve en arrière-plan du film, dessinant parfois une silhouette, il n'a pas de texte à dire.

Cascadeur / Cascadeuse : artiste chargé de remplacer un acteur pour le tournage d'une scène comportant un risque de blessure ou nécessitant une habileté physique ou de pilotage particulière.

Mise en scène - Réalisation

Réalisateur / Réalisatrice : personne qui dirige la fabrication d'une œuvre audiovisuelle, généralement pour le cinéma ou la télévision mais aussi pour la radio. Il est, pour ces médias, l'équivalent du metteur en scène au théâtre.

Assistant réalisateur : collaborateur artistique et technique direct du réalisateur, lequel lui délègue un certain nombre de missions.

Second assistant réalisateur : s'occupe de la coordination et élabore la feuille de service (planning de la journée de travail et des différentes équipes) en lien avec le secrétaire de production.

Scripte : a pour mission de veiller à la continuité et à la cohérence visuelle et sonore d'un film pendant la phase où le scénario se transforme en objet visuel par l'intermédiaire du tournage. Avant, pendant et après le tournage, il travaille en étroite collaboration avec le réalisateur et prend complètement en charge, en tenant compte des exigences artistiques de celui-ci, l'ensemble des détails incontournables pour que tous les plans du film soient « raccords » et « montables ».

Directeur de casting : recherche et propose des artistes pour des rôles déterminés. Il peut s'agir de personnages principaux ou secondaires d'un film de fiction, d'un spot publicitaire.

Chef de fil figuration : personne chargée de trouver les figurants, de les convoquer et de s'assurer qu'ils seront bien là, comme prévu, le jour du tournage.

Production

Directeur de production : délégué du producteur ou de la société de production pour la préparation, le tournage et les finitions d'un film jusqu'à la copie standard. Il définit les besoins en personnel artistique et technique, constitue l'équipe de production en collaboration avec le réalisateur et le producteur, négocie les rémunérations et les contrats de travail, gère le budget de production et veille à résoudre en cours de production, tout problème relatif à l'organisation du travail et du personnel.

Chargé(e) de production : responsable du budget, il supervise la production et assure la gestion matérielle et humaine du projet.

Assistant(e) de production : travaille en collaboration avec diverses personnes, le directeur de production, le chargé de production, l'administrateur de production. Il s'occupe de toute l'organisation, de la logistique, de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière ou encore de la partie post-production.

Administrateur de production : personne chargée du suivi des créances lors de la production d'un film. Il présente, chaque semaine, un état des comptes au directeur de production. En fin de tournage, il doit remettre un compte rendu détaillé de toutes les dépenses effectuées.

Secrétaire de production : collaborateur du directeur de production et du régisseur général au même titre que l'assistant de production. Ses tâches sont multiples :

rectifier les scénarios, rédiger les contrats des comédiens et des techniciens, s'occuper des visas de tournage, assurer les relations avec les organismes publics d'aide à la production et surtout rédiger la feuille de service, qui constitue le plan de travail de la journée de tournage du lendemain.

Régie

Régisseur général : collaborateur direct du directeur de production, responsable de l'organisation matérielle et logistique d'un tournage. Il intervient dès la préparation du tournage en participant au repérage des décors et lieux de tournage. Sa mission est de permettre le tournage sur les décors repérés (demandes d'autorisations de tournage, organisation des accès et stationnement, organisation du transport et hébergement, etc.). Pendant le tournage, il assure la coordination de diverses opérations prévues au plan de travail (organisation du transport des comédiens, prise en charge du matériel, réglage des problèmes pratiques). Il est secondé par **le régisseur adjoint** et **l'assistant régisseur adjoint**.

Repéreur de décors : en charge de trouver et de proposer des lieux pour les tournages hors studio de scènes d'un film, d'une série, d'une production audiovisuelle ou de publicités. Son travail consiste à trouver des lieux qui correspondent aux souhaits du réalisateur (dimensions artistique et esthétique) et qui réunissent toutes les conditions nécessaires pour un bon déroulement d'un tournage, « décors tournables ».

Image

Chef opérateur de prise de vues (ou directeur de la photographie) : personne responsable, durant le tournage, de la prise de vues, il coordonne les efforts de trois équipes : caméra, machinerie et lumière/éclairage. Concepteur de l'image du film, il conçoit l'esthétique de l'éclairage il est donc un collaborateur essentiel de la mise en scène du film.

Cadreur (ou opérateur, ou cameraman) : technicien qui est aux commandes d'une caméra lors d'une prise de vues pour le cinéma ou la télévision, qu'il s'agisse de films ou d'émissions en direct, il est responsable du cadrage, soit sous les recommandations ou indications du réalisateur, soit selon sa propre initiative.

1^{er} assistant opérateur : assistant technique du chef opérateur de prise de vues et du cadreur de tournage. Il est responsable du matériel de prise de vues : caméra, objectifs, accessoires... dont il assure la mise en œuvre. Il est le chef de l'équipe caméra.

2^{ème} assistant opérateur : technicien membre de l'équipe de prise de vues, assumant en particulier les responsabilités de gestion de la caméra. Assistant du 1^{er} assistant opérateur, il participe avec lui aux essais caméra et l'assiste en préparation et sur le tournage.

Opérateur steadicam : technicien spécialisé dans la manipulation du steadicam ou stabilisateur de caméra, un système portatif qui permet de stabiliser la prise de vues en cinéma et télévision. L'opérateur steadicam est appelé en renfort du cadreur du film quand un plan requiert l'emploi du procédé.

Photographe de plateau : photographe qui, dans une équipe de tournage, est chargé de doubler, sur un support photographique fixe, les actions qui se déroulent dans le champ de la caméra. Il n'intervient pas dans le déroulement du tournage, et ne participe en aucune façon à la fabrication du film. Il effectue les illustrations qui permettront la promotion du film avant la sortie en salle.

Son

Chef opérateur du son ou ingénieur du son : au cinéma, il est responsable de la prise de son sur le tournage, travaillant en étroite collaboration avec son assistant, le perchman.

Perchman (ou assistant son) : assistant du chef opérateur du son, responsable du placement du microphone principal. Il place et déplace le micro en temps réel afin de recueillir le son des voix de chaque comédien pendant les prises. Il est garant de la qualité du son qu'il transmet au chef opérateur du son.

Décor

Chef décorateur : chargé de rechercher et de créer les lieux et les décors d'un film. Il est le principal responsable du décor : il prend en charge les aspects esthétiques, techniques, matériels et budgétaires.

Ensemblier : chargé de l'agencement des ensembles décoratifs d'intérieur : mobilier, tissus, papiers peints, mais aussi des objets les plus divers. Il ne construit pas un décor, il l'harmonise en assistant le chef décorateur.

Accessoiriste : chargé sur un tournage, de gérer les objets énoncés ou suggérés par le scénario et le dépouillement défini par la mise en scène. Il fait partie de l'équipe de décoration dont il assure la continuité

du travail sur le plateau en gérant le décor et les accessoires qui lui ont été confiés. Il assure, avec la scripte, la responsabilité des raccords accessoires/décoration pour coller à la continuité chronologique de l'histoire.

Artisans

Chef électricien, électricien, groupman : responsable technique de la lumière, il est l'interlocuteur du chef opérateur. Avec l'aide de son équipe d'électriciens (les «électros»), dont il coordonne et organise le travail, il réalise sur le plan technique et formel la lumière conçue par le chef opérateur.

Chef machiniste : le machiniste cinéma est en charge de l'installation et de la mise en œuvre de tous les moyens techniques nécessaires au matériel de prises de vues et des éclairages. Il veille à leur utilisation dans le respect des règles de sécurité.

Chef constructeur, menuisier traceur, constructeur, serrurier : le chef constructeur construit des décors destinés à un tournage de films, de fictions ou de publicités. Il travaille à partir des plans et des indications que lui fournit l'équipe de la décoration. La construction est réalisée par des équipes regroupant différents corps de métier (maçons, charpentiers, peintres, électriciens, machinistes, ...).

Le chef constructeur organise et coordonne le travail de ces équipes sur délégation du chef décorateur.

Post-production

Chef monteur ou monteur : assure l'assemblage des plans et séquences d'un film, c'est-à-dire le montage, pour en délivrer toute l'« essence » décrite par le scénario et voulue lors du tournage par le réalisateur.

Il s'agit d'un travail complexe alliant une partie artistique importante (structure, narration, rythme) à une partie technique (gestion des problèmes de post-production, maîtrise des outils de montage, relation avec le laboratoire cinématographique, avec les monteurs son, etc.)

Monteur son : professionnel d'apport créatif, il est chargé du montage son, il rassemble et assemble d'une façon harmonieuse et en rapport avec le contexte, les éléments sonores d'un film : dialogues synchrones (son direct), dialogues en son seul (enregistrés sur le tournage, hors caméra), dialogues postsynchronisés, bruitages, ambiances, effets sonores, musiques, dont la somme, mise en œuvre et mélangée par le mixeur, deviendra le mixage final du film.

Mixeur : ou ingénieur du son de mixage est le dernier intervenant à apport créatif dans la chaîne de postproduction sonore¹. Le mixeur a la charge de mélanger, équilibrer, harmoniser toutes les pistes sonores afin d'élaborer la bande sonore finale du film. Il doit mettre en œuvre les choix esthétiques et techniques, qui répondent aux attentes du réalisateur et du producteur.

Étalonneur : technicien de la postproduction audiovisuelle qui intervient après le montage afin de procéder à l'étalonnage. Il peut aussi effectuer, après le tournage, un pré-étalonnage des rushes pour fournir une image correctement lisible aux autres étapes de la postproduction.

Directeur de post-production : technicien salarié, éventuellement délégué du producteur ou de la société de production, pour les finitions d'un film jusqu'à la copie standard. Il remplace ou est sous l'autorité du directeur de production.

En conclusion...



Il faut garder en tête que les sollicitations des sociétés de production peuvent être fréquentes comme rares, que les voies des scénaristes et réalisateurs restent impénétrables et qu'un tournage ne ressemble jamais à un autre malgré la répétition de certaines procédures et techniques bien huilées.

Tout tournage est une expérience exceptionnelle dont il faut savoir tirer le meilleur. Chaque collaboration entre un particulier et une équipe accueillie est différente.

Bien entendu, le Bureau d'Accueil des Tournages des Pays de la Loire se tiendra à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller dans votre démarche volontariste d'accueil de tournages.



BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES

Tél. +33 (0)2 40 48 81 24
bat@solutions-eco.fr

www.solutions-tournages-paysdelaloire.fr

solutions & co
L'agence de développement économique
PAYS DE LA LOIRE



Solutions Tournages a pour mission de faciliter les tournages en région Pays de la Loire et d'assister les équipes de production. C'est un service intégré au sein de **Solutions&co**, l'agence de développement économique des Pays de la Loire pour le compte de la Région des Pays de la Loire.

Campus Régional - BP 80221 - F - 44202 Nantes Cedex 2
Tél. +33 (0)240 89 89 89 - Fax : +33 (0)240 89 89 85 - www.solutions-eco.fr